

# **VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES : DÉFINIR LES CONTOURS, SAISIR LES ENJEUX**

Michela Villani, PhD sociologue,  
Adjointe scientifique HETS-Fribourg

*Prévenir et combattre la violence sexuelle : stratégies et actions*

Journée réseau de prévention et de lutte contre la violence domestique, Canton de Neuchâtel, 22 novembre 2024

# PROGRAMME

- Définitions & dimensions des VSS
- Base légale & ampleur du phénomène
- Violences sexuelles
- Culture du viol & Consentement
- Violences sexospécifiques
- Comment penser la prévention

# LES VSS

- VIOLENCES verbales, physiques, psychologiques, interpersonnelles ou institutionnelles commises par les hommes en tant que hommes contre les femmes en tant que femmes, exercées tant dans les sphères publiques que privée (Simonetti, Violence et Genre, Encyclopédie critique du genre, p. 681)
- Violences considérées «sexistes» par leur caractère discriminatoire
- « une multiplicité de types d'actes coercitifs, non hiérarchisés, imposés par les hommes pour contrôler les femmes ainsi que toutes celles et ceux qui n'appartiennent pas au masculin hégémonique, et ce tout au long de leur vie » (Connell, 2014 ; Buisson et Wetzels, 2022 : 4).
- Historique de cette terminologie : «violence masculine», «violences conjugales», «violence domestique» (Delage, Lieber Roca i Escoda, 2020)

# AGRESSIONS SEXUELLES

L'**agression sexuelle**, et tout particulièrement le viol, constitue une forme de violence grave qui porte atteinte aux droits fondamentaux de *l'individu*, à son intégrité sexuelle, physique et psychique, à son identité et à sa sécurité, mais aussi à l'ordre et à la sécurité *publics*. Elle peut être définie ainsi : « *Tout geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée, impliquant un abus de pouvoir et/ou un abus de détresse, l'utilisation de la force, de la surprise, de la contrainte, et/ou de la menace implicite ou explicite et ceci quels que soient le sexe, l'âge, la culture, la religion, l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel* ».

# DIMENSIONS DE LA VIOLENCE

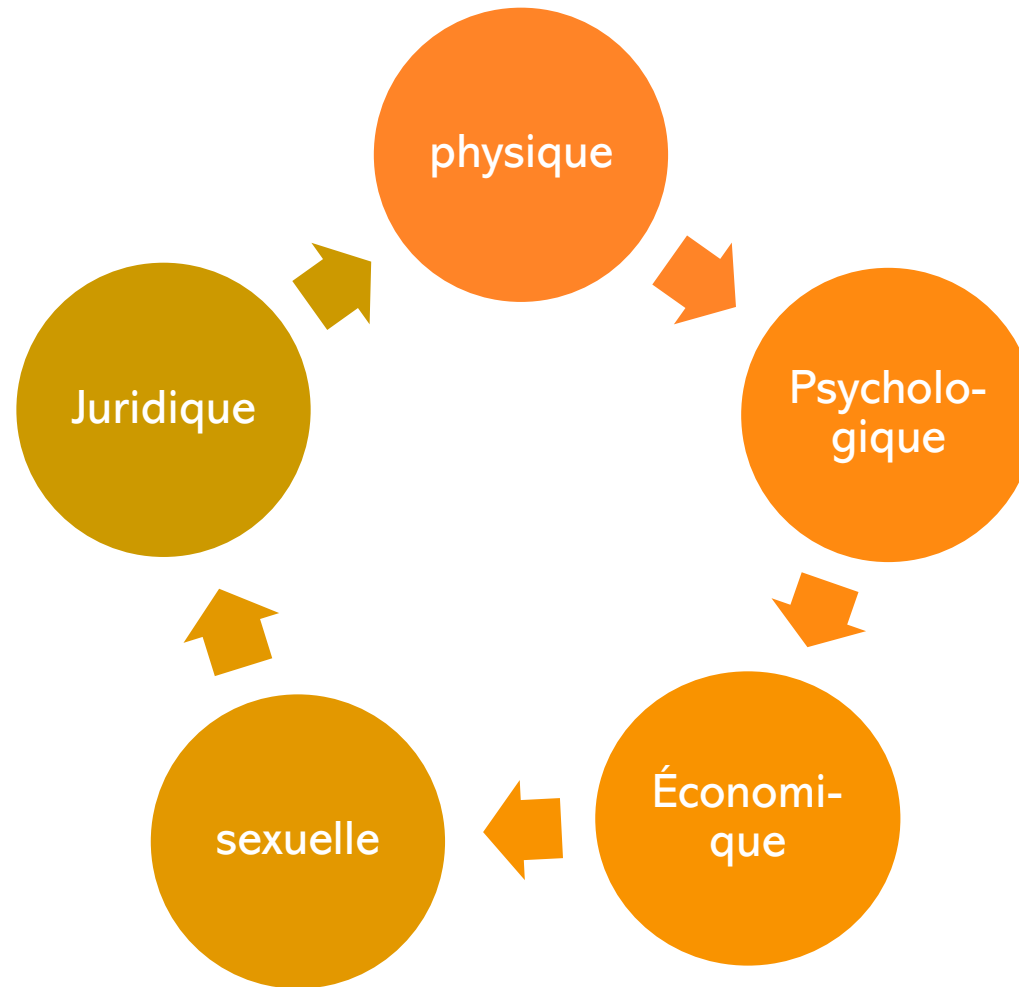
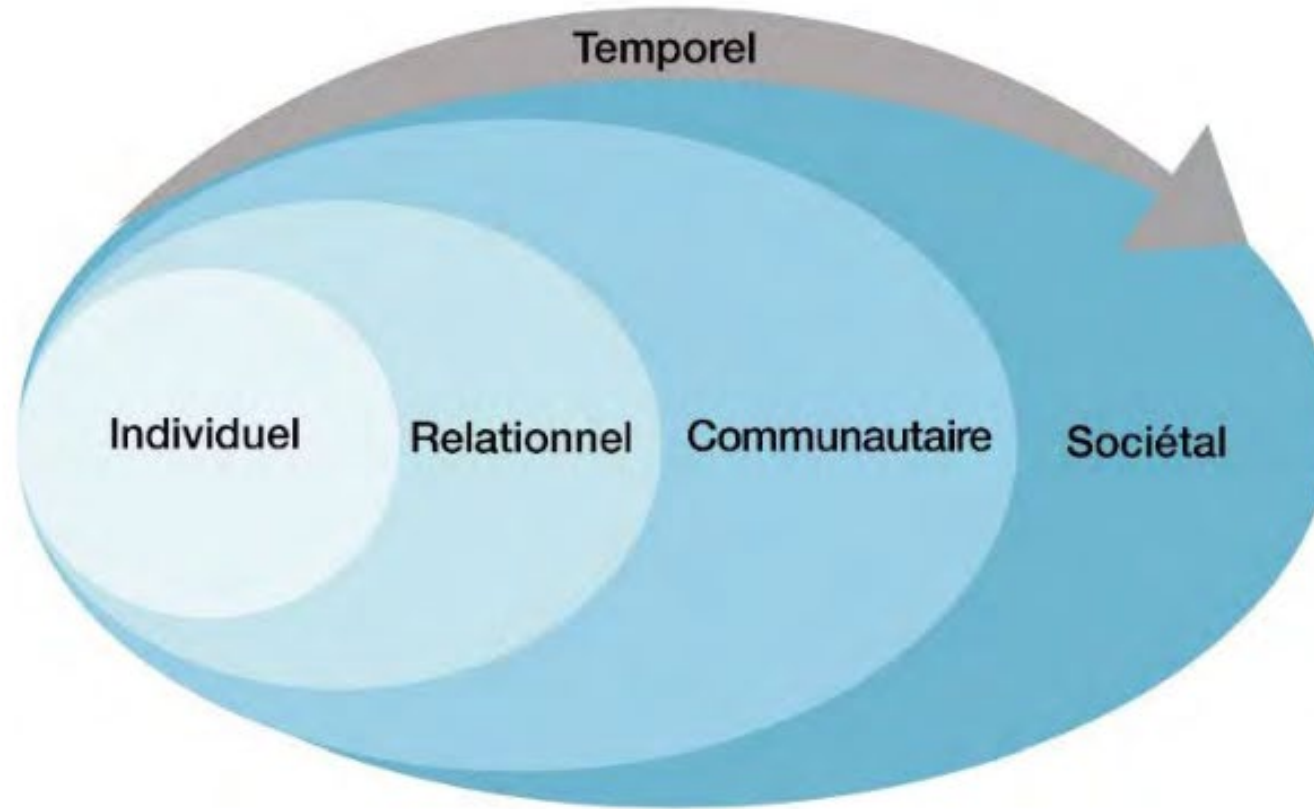


Figure 3

## Modèle écologique : niveaux de facteurs



Source : Inspiré du modèle écologique (Krug et collab., 2002) [1].



## Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

(Convention d'Istanbul)

Conclue à Istanbul le 11 mai 2011

Approuvée par l'Assemblée fédérale le 16 juin 2017<sup>1</sup>

Instrument de ratification déposé par la Suisse le 14 décembre 2017

Entrée en vigueur pour la Suisse le 1er avril 2018

Selon la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul, RS 0.311.35), le terme « violence domestique » désigne tous les actes de violence

- physique, sexuelle, psychologique ou économique,
- qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des conjoints ou partenaires anciens ou actuels,
- indépendamment du fait que l'auteur-e de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime (art. 3 let. b).

# EN SUISSE

- ❖ Stratégie nationale (art.7 de la Convention) législature 2019-2023
- ❖ Plan d'action intégré dans la Stratégie Egalité 2030 (champs d'action concernant l'égalité, prévention de la violence et discrimination fondées sur le sexe)
- ❖ Agenda 2030 (ONU) > égalité des sexes (objectif 5)
- ❖ Stratégie égalité des genres et des droits des femmes (DFAE)
- ❖ Niveau intercantonal : Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD)
- ❖ Programmes cantonaux et communaux



# BASES LEGALES

- ❖ Le code pénal suisse (CP) classe les actes de violence suivants :
  - lésions corporelles,
  - menace,
  - contrainte,
  - voies de fait (réitérées),
  - contrainte sexuelle,
  - viol.
- ❖ La nouvelle Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI)
- ❖ Code civil (Art. 28b)
- ❖ Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LEg)

# **AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE EN CH**

Diagramme 1 : Détection des antécédents de violence en fonction de la source de données

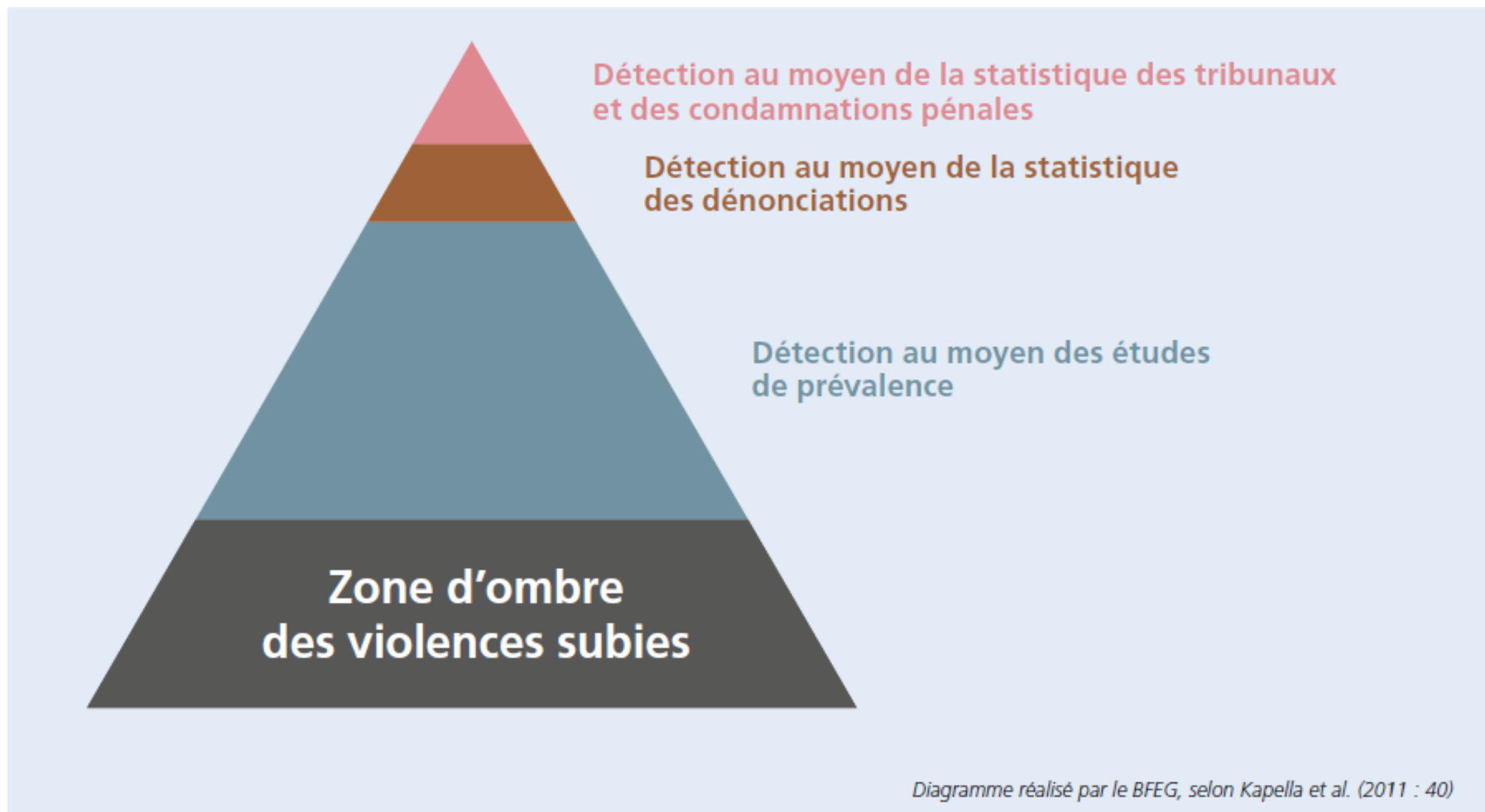


Tableau 2 : Prévalence au cours de la vie de la violence domestique à l'encontre des femmes, selon la forme de violence

|             | Violence physique et/ou sexuelle | Violence physique | Violence sexuelle | Violence psychologique | Stalking* |
|-------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|-----------|
| WHO 2013    | 25 %                             |                   |                   |                        |           |
| FRA 2014    | 22 %                             | 20 %              | 7 %               | 43 %                   | 18 %      |
| Istat 2015  | 14 %                             | 12 %              | 6 %               | 26 %**                 | 16 %      |
| BMFSFJ 2004 | 25 %                             | 23 %              | 7 %               |                        |           |

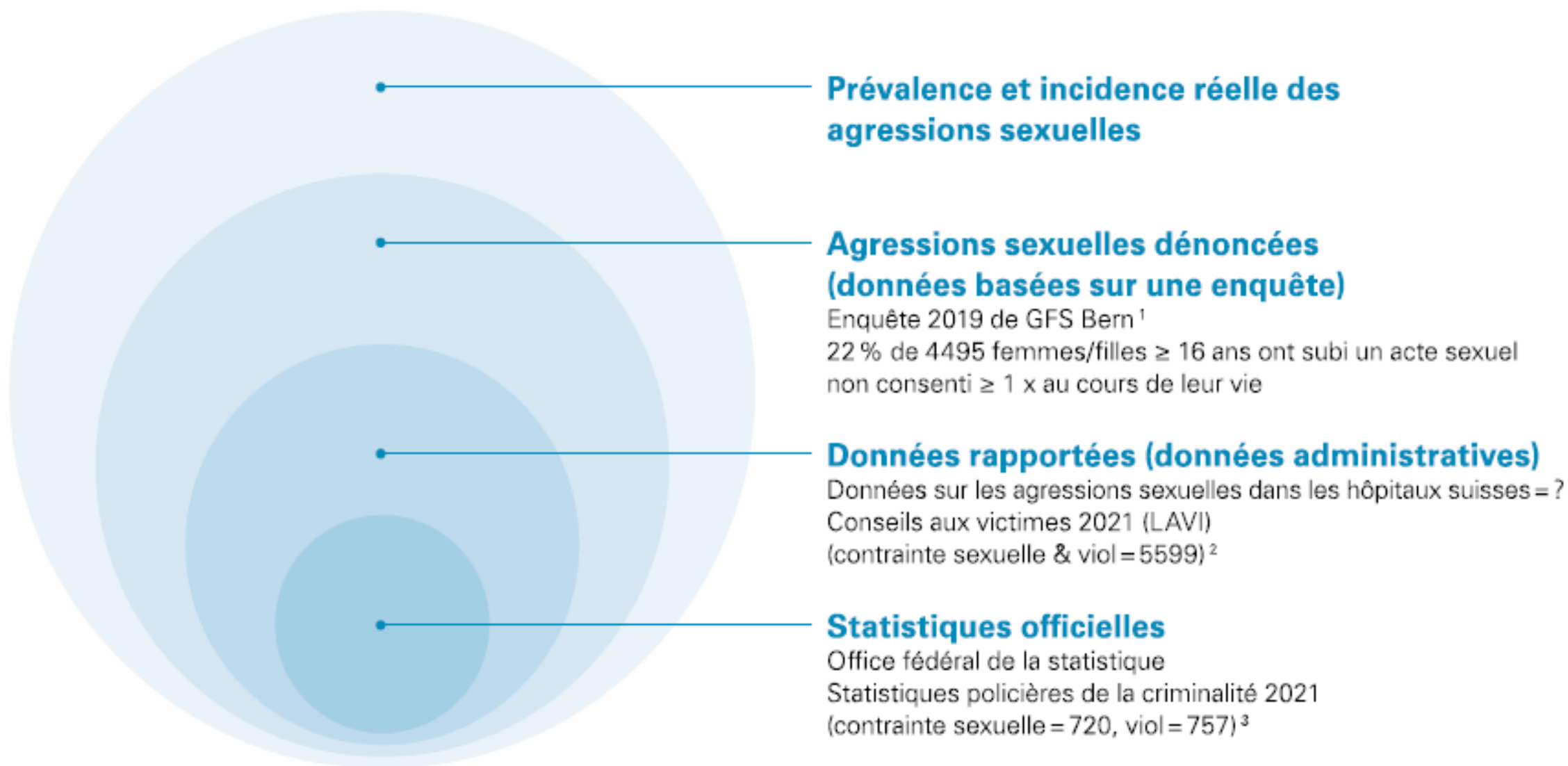
Remarque : les données de prévalence se réfèrent à l'ensemble des femmes actuellement en couple ou qui l'ont été par le passé.

\* données de prévalence comprenant aussi l'espace hors de la sphère domestique

\*\* uniquement au sein du couple actuel

Fond grisé : pas de données disponibles

**Graphique 1:** Données sur les agressions sexuelles en Suisse, adaptées de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE): Collectes des données administratives sur les violences contre les femmes – Bonnes pratiques <sup>(22)</sup>.



# CONSTAT D'AGRESSION SEXUELLE

Une étude rétrospective des HUG et du CHUV, 2018-2021, pour améliorer la prévention, l'information et les soins suite à une agression sexuelle dans les services des urgences

Sara Cottler-Casanova<sup>1</sup>; Véra Lourenço<sup>1</sup>; Cécile Guillot<sup>1</sup>; Antoine Poncet<sup>2</sup>; Patrice Mathevet<sup>3</sup>; Patrick Petignat<sup>1</sup>; Michal Yaron<sup>1</sup>; Tony Fracasso<sup>4</sup>; Jasmine Abdulcadir<sup>1</sup>.

| Variable             | Réponses             | N=740          |
|----------------------|----------------------|----------------|
| Age                  | Moyenne (écart type) | 27,7 (11,8)    |
|                      | Médiane (IIQ)        | 24 (19 - 33,2) |
|                      | Intervalle           | de 14 à 93     |
| Site                 | CHUV                 | 300 (40)       |
|                      | HUG                  | 440 (60)       |
| Année de l'agression | 2017                 | 1 (0)          |
|                      | 2018                 | 174 (24)       |
|                      | 2019                 | 216 (30)       |
|                      | 2020                 | 156 (21)       |
|                      | 2021                 | 182 (25)       |
|                      | 2022                 | 3 (0)          |
|                      | Manquant             | 8              |
| Jour de la semaine   | Lundi                | 74 (10)        |
|                      | Mardi                | 62 (8)         |
|                      | Mercredi             | 85 (11)        |
|                      | Jeudi                | 79 (11)        |
|                      | Vendredi             | 99 (13)        |
|                      | Samedi               | 174 (24)       |
|                      | Dimanche             | 158 (21)       |
|                      | Inconnu              | 9 (1)          |
| Saison               | Hiver                | 165 (23)       |
|                      | Printemps            | 148 (20)       |
|                      | Été                  | 248 (34)       |
|                      | Automne              | 171 (23)       |
|                      | Inconnue             | 8              |
| Statut civil         | Célibataire          | 440 (60)       |
|                      | Inconnu              | 116 (16)       |
|                      | Marié·e              | 67 (9)         |
|                      | Divorcé·e            | 44 (6)         |
|                      | En concubinage       | 43 (6)         |
|                      | Séparé·e             | 16 (2)         |
|                      | NA                   | 9              |
|                      | Veuve/veuf           | 5 (1)          |

# Résultats

## L'agression

**Tableau 7:** Consommation d'alcool selon le type d'agresseur (si connu). Toutes les données sont en n (pourcentages par ligne).

| Type d'agresseur                                 | N   | Pas d'alcool<br>(N=264) | Alcool<br>(N=442) | Consommation<br>inconnue (N=33) |
|--|-----|-------------------------|-------------------|---------------------------------|
| Ami/collègue/pair/connaissance                   | 226 | 93 (41)                 | 127 (56)          | 6 (3)                           |
| Inconnu (agresseur inconnu de la/du survivant-e) | 206 | 51 (25)                 | 142 (69)          | 13 (6)                          |
| Ne sait pas (amnésie)                            | 103 | 10 (10)                 | 90 (87)           | 3 (3)                           |
| Partenaire intime actuel                         | 73  | 45 (62)                 | 22 (30)           | 6 (8)                           |
| Autre (connu de la/du survivant-e)               | 39  | 17 (44)                 | 19 (49)           | 3 (8)                           |
| Ancien partenaire intime                         | 37  | 19 (51)                 | 16 (43)           | 2 (5)                           |
| Autre (inconnu de la/du survivant-e)             | 14  | 2 (14)                  | 11 (79)           | 1 (7)                           |
| Membre de la famille                             | 13  | 7 (54)                  | 6 (46)            | 0 (0)                           |
| Connaissances de réseaux sociaux/Internet        | 12  | 8 (67)                  | 4 (33)            | 0 (0)                           |
| Figure d'autorité/soignant                       | 10  | 9 (90)                  | 1 (10)            | 0 (0)                           |
| Manquant   | 6   | 3 (50)                  | 3 (50)            | 0 (0)                           |
| NA   | 1   | NA                      | 1                 | NA                              |

The background features several overlapping geometric shapes. A large, light orange circle is the central element. To its right, a thick ring is split vertically, with the left half in light orange and the right half in a darker red. In the bottom-left corner, there is a triangle divided diagonally, with the top-left portion in dark red and the bottom-right portion in light orange. The text is centered within the light orange circle.

**VIOLENCES  
SEXUELLES**



# VIOLENCES SEXUELLES EN CH <sup>17</sup>

## Sexuelle Belästigung und sexuelle Gewalt an Frauen sind in der Schweiz verbreitet

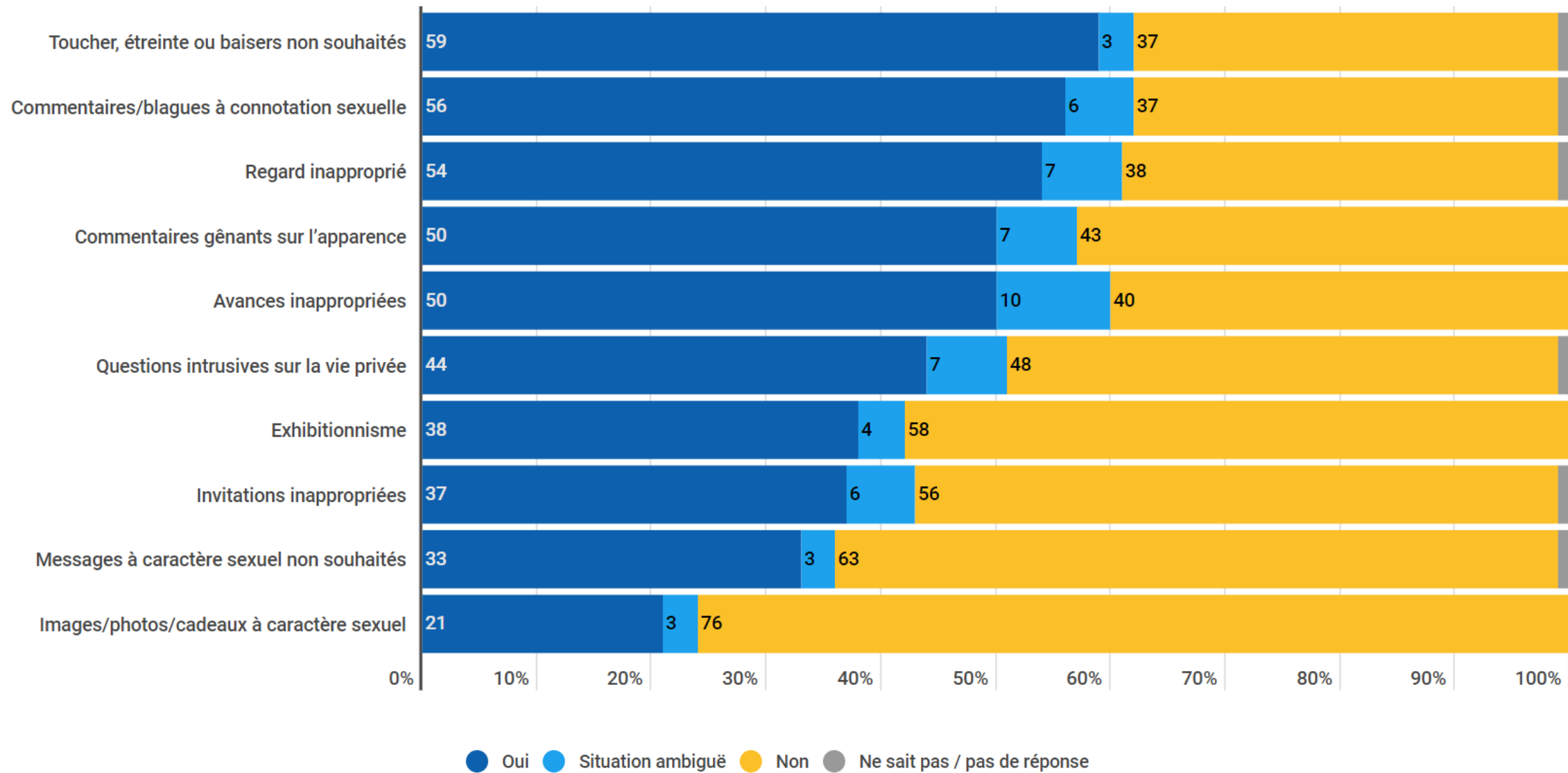
Hohe Dunkelziffer im Vergleich zu strafrechtlich verfolgten Vergewaltigungen

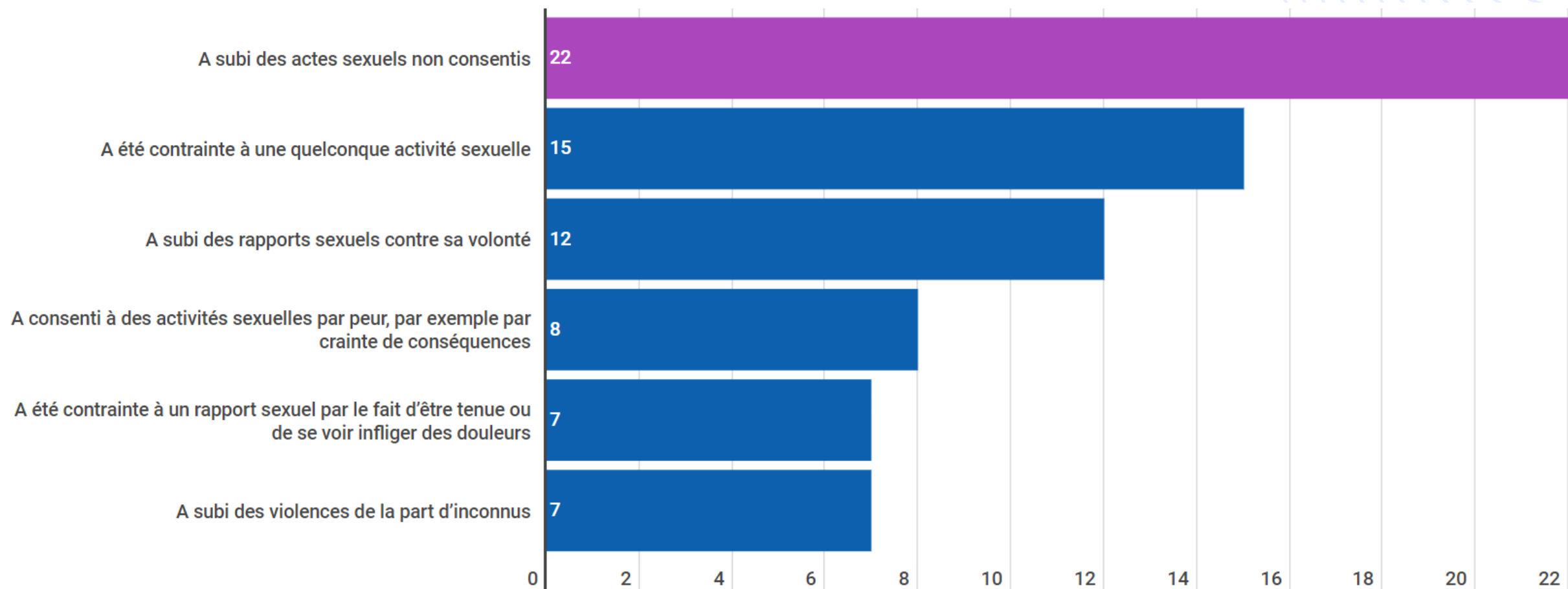
gfs.bern  
Menschen. Meinungen. Märkte.

©GFS.BERN | MAI 2019

gfs.bern, enquête sur les violences sexuelles,  
avril 2019 (N = 4'495)

- 1 femme sur 5 a vécu un acte sexuel non consenti dès 16 ans
- 1 femme sur 10 un rapport sexuel contre son gré : seul 50% en a jamais parlé; 10% a signalé à la police et 8% a déposé une plainte pénale
- Raisons pour lesquelles les femmes n'ont pas sollicité la police : 64% honte ; 62% estime n'avoir aucune chance d'obtenir justice; 58% peur de n'être pas crues.

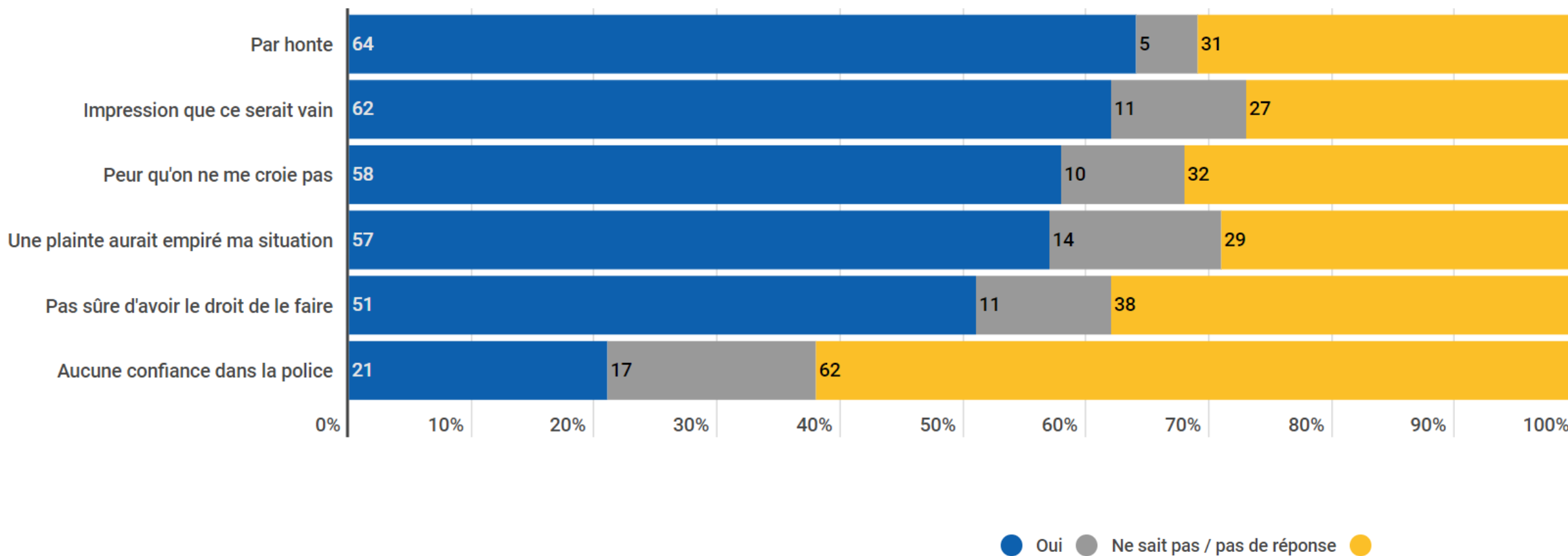




# Raisons de ne pas contacter la police

« Pouvez-vous préciser pourquoi vous ne vous êtes pas rendue au commissariat de police ? »

% de femmes dès 16 ans qui ne se sont pas adressées à la police après un acte sexuel non consenti.



The background features several overlapping geometric shapes. A large, light orange circle is the central element. To its right, a thick ring is split vertically, with the left half in light orange and the right half in dark red. In the bottom-left corner, there is a triangle with a dark red left side and a light orange right side.

# **CULTURE DU VIOL**

# CULTURE DU VIOL

Les VSS sont entretenues par la culture du viol à savoir un environnement sociétal dans lequel la violence sexuelle est normalisée, banalisée ou excusée en raison d'attitudes omniprésentes concernant le genre, la sexualité et le pouvoir. Elle consiste notamment à blâmer les victimes, à minimiser la responsabilité des auteurs et à perpétuer les stéréotypes sur la violence sexuelle.

(Brownmiller 1975, Baron & Straus 1989 ; Herman 1992)

# MYTHE DU VIOL

Le « mythe du viol » est un produit de la culture du viol, il se fonde sur de fausses croyances, telles que l'idée que la plupart des viols sont commis par des étrangers ou que les victimes provoquent l'agression par leur comportement ou leur apparence (Aronowitz et al. 2012, Gavey 2005). Ces mythes faussent la compréhension qu'a le public des violences sexuelles, suscitant le doute à l'égard des victimes et perpétuant ces mêmes stéréotypes. Le « mythe du viol » sert à *silencier* les victimes (Romito 2006), à rendre difficile voire impossible de penser et d'imaginer les violences commises dans le couple ou l'espace domestique.

Je pensais que plus j'en parlerais publiquement, plus ce serait facile. Ce n'est pas forcément vrai, car l'exposition publique augmente la pression, mais c'était ma façon de faire pour m'aider dans mon processus de reconstruction.

Jorinde, violée en été 2013.



AMNESTY  
INTERNATIONAL



## Jorinde – « Je n'avais plus envie d'avoir honte »

Ma première expérience de la sexualité, c'était la violence. J'avais 19 ans lorsque j'ai été violée par voie orale dans la forêt, pendant un camp. J'y avais accompagné l'agresseur parce que j'avais confiance en lui. Il avait l'air gentil. Je ne me suis pas défendue, tellement j'étais surprise. Dire non n'était pas une option pour moi. Il m'a fallu des années pour pouvoir définir cet acte comme un viol. Il y a cette idée qu'un viol c'est un pénis dans un vagin, un acte brutal et violent, commis par un étranger. Mais ce n'est là qu'une partie de la violence sexualisée : tout ce qui est fait sans ton consentement est à considérer comme de la violence. Lorsque j'en ai pris conscience, tout ce que j'avais réussi à refouler jusque-là est remonté à la surface. J'ai soudain eu des flashbacks et des séquelles physiques du traumatisme.



AMNESTY  
INTERNATIONAL



The background features several overlapping geometric shapes. A large, light orange circle is the central element. To its right, a thick ring is split vertically, with the left half in light orange and the right half in dark red. In the bottom-left corner, there is a triangle split diagonally from the top-left to the bottom-right, with the top-left portion in dark red and the bottom-right portion in light orange.

**CONSENTEMENT**

# REFORME DE LA LOI

## Art. 189 Atteinte et contrainte sexuelles

Quiconque, contre la volonté d'une personne, commet sur elle ou lui fait commettre un acte d'ordre sexuel ou profite à cette fin d'un état de sidération d'une personne, est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire

Art. 190 Viol Quiconque, contre la volonté d'une personne, commet sur elle ou lui fait commettre l'acte sexuel ou un acte analogue qui implique une pénétration du corps ou profite à cette fin d'un état de sidération d'une personne

La définition du viol à l'article 190 du code pénal suisse (avant la réforme) :

- « Celui qui, notamment en usant de menace ou de violence, en exerçant sur sa victime des pressions d'ordre psychique ou en la mettant hors d'état de résister, aura contraint une personne de sexe féminin à subir l'acte sexuel, sera puni d'une peine privative de liberté de un à dix ans. »

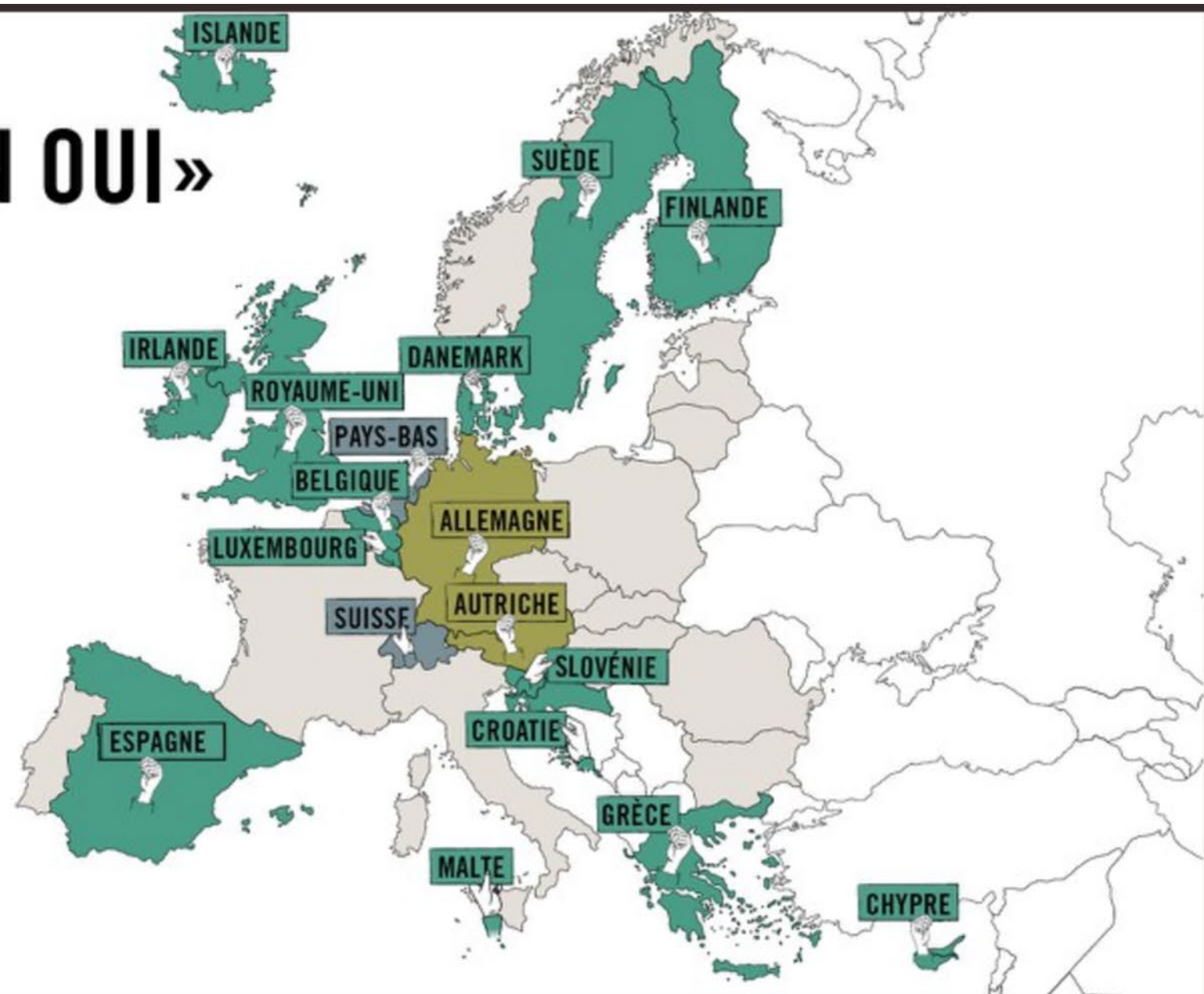
## Loi fédérale portant révision du droit pénal en matière sexuelle

du 16 juin 2023

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 25 avril 2018<sup>1</sup>,  
vu le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États  
du 17 février 2022<sup>2</sup>,  
vu l'avis du Conseil fédéral du 13 avril 2022<sup>3</sup>,

# « SEUL UN OUI EST UN OUI » EN EUROPE



« SEUL UN OUI  
EST UN OUI »

RÉFORME EN COURS

« NON C'EST NON »

PRINCIPE DE CONTRAINTE

*« Si j'ai fait du mal, je veux bien m'en excuser, mais je ne suis pas un violeur ».*

Ainsi s'exprimait un homme d'une quarantaine d'année, devant une Cour d'assises<sup>1</sup>. Pour l'une des victimes, il expliquait aussi qu'il n'avait pas utilisé de couteau, ne l'avait pas frappée. Il était « seulement » entré dans les toilettes où sa collègue de travail s'était réfugiée pour échapper à ses assauts. Celle-ci, tétanisée, ne s'était pas débattue<sup>2</sup>. Pour d'autres victimes, il indiquait ne pas « avoir été violent ».

« Il s'agit aujourd'hui de changer de paradigme. Il est pour cela impératif de repenser notre droit. De concrétiser le droit fondamental de chacun·e au respect de son intégrité, incompatible avec la présomption de consentement sous-jacente. »

De passer d'un “*a priori* c'est oui” à un “*a priori*, c'est non” et de poser qu'il est de la responsabilité de chacun·e à s'assurer de la participation volontaire de l'autre à l'activité sexuelle.

Le Magueresse, C. (2021). De la centralité du consentement. Les Cahiers de la Justice, 4, 613-623. <https://doi.org/10.3917/cdlj.2104.0613>





# CONSENT



**F**reely Given  
**R**eversible  
**I**nformed  
**E**nthusiastic  
**S**pecific

 Planned Parenthood®



# CONSENTEMENT SEXUEL



The background features several overlapping geometric shapes. A large, light orange semi-circle is centered behind the text. To its right, a thick ring is split vertically, with the left half in light orange and the right half in dark red. On the left side, there is a dark red triangle pointing right, partially overlapping a light orange triangle pointing left.

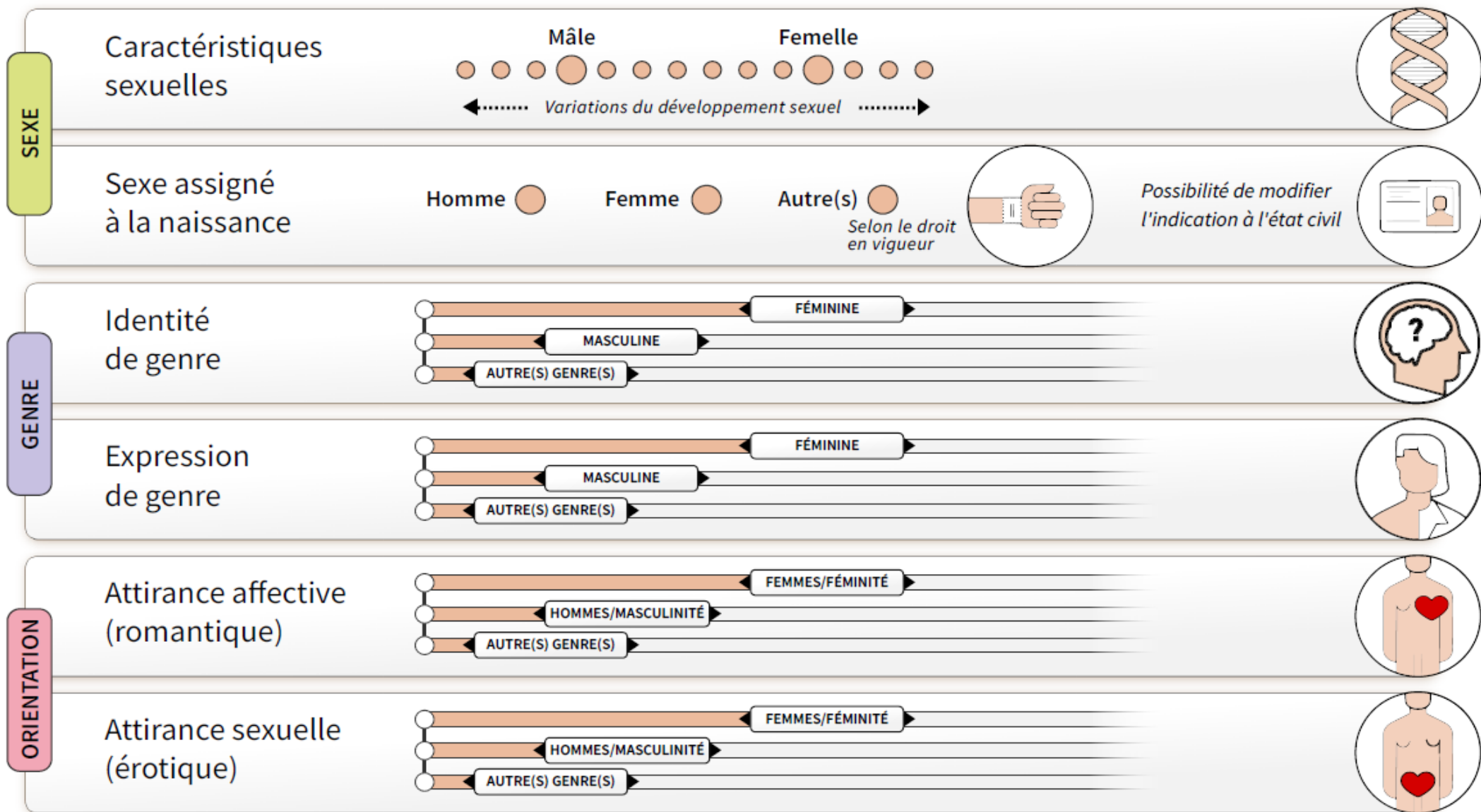
# **VIOLENCES SEXOSPÉCIFIQUES**

# SEXISME

Sexisme : toutes les attitudes, croyances ou comportements discriminatoires basés sur le sexe et sur des conceptions stéréotypées des sexes ; Il s'agit d'un ensemble d'idées et d'attitudes qui hiérarchise les sexes de façon arbitraire postulant la supériorité de la catégorie des hommes sur celle des femmes.



# TRIADE SEXE, GENRE ET ORIENTATION



NB: la façon dont une personne se définit elle-même prime sur toute forme de catégorisation

Bize R, Volkmar E, Berrut S, Werlen M, Medico D, Bodenmann P. (2022)  
 Web version implemented by Da Costa J. (2023) - <https://unige.ch/ssi>

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>LGBTIQ+</b>                 | Abréviation désignant toutes les personnes s'identifiant comme lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, queer ou ayant une autre orientation sexuelle ou une identité de genre minoritaire. |
| <b>BISEXUEL</b>                | Personne attirée par plus d'un genre ou sexe   |
| <b>COMING OUT</b>              | Quand une personne parle pour la première fois à quelqu'un de son orientation sexuelle ou de son identité de genre   |
| <b>CISGENRE</b>                | Personne qui s'identifie au sexe assigné à la naissance  |
| <b>TRANS* ou<br/>TRANGENRE</b> | Personne qui ne s'identifie pas au sexe assigné à la naissance   |
| <b>HETEROSEXUEL</b>            | Personne attirée par une personne d'un autre genre ou sexe   |
| <b>HOMOSEXUEL</b>              | Personne attirée par une personne du même genre ou sexe.   |
| <b>IDENTITÉ DE GENRE</b>       | La conscience interne d'une personne de son propre genre.  |
| <b>INTERSEXE</b>               | Personnes présentant des caractéristiques sexuelles (hormones, chromosomes et organes reproducteurs externes/internes) différentes de celles généralement attendues chez un homme ou une femme.      |
| <b>QUEER</b>                   | Personnes qui s'identifient à une orientation sexuelle minoritaire et/ou identité de genre minoritaire.  |
| <b>PANSEXUEL</b>               | Personne attirée envers des personnes indépendamment du genre ou du sexe.  |

# PANEL SUISSE LGBTIQ+

RAPPORT DE SYNTHÈSE 2021



Dr. Léïla Eisner & Dr. Tabea Hässler

[https://swiss-lgbtqi-panel.ch/reports\\_fr/?lang=fr](https://swiss-lgbtqi-panel.ch/reports_fr/?lang=fr)



RAISONS DE SANTE 329 – LAUSANNE

Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique  
Secteur Evaluation et expertise en santé publique (CEESAN)

## Des chiffres vaudois sur la victimisation des jeunes LGBT

Robin Udrisard, Sophie Stadelmann, Raphaël Bize

unisanté  
Centre universitaire de médecine générale  
et santé publique - Lausanne

Unil  
UNIL | Université de Lausanne



D

ined  
INSTITUT NATIONAL  
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

Études & Résultats

Avril 2020

## Violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés

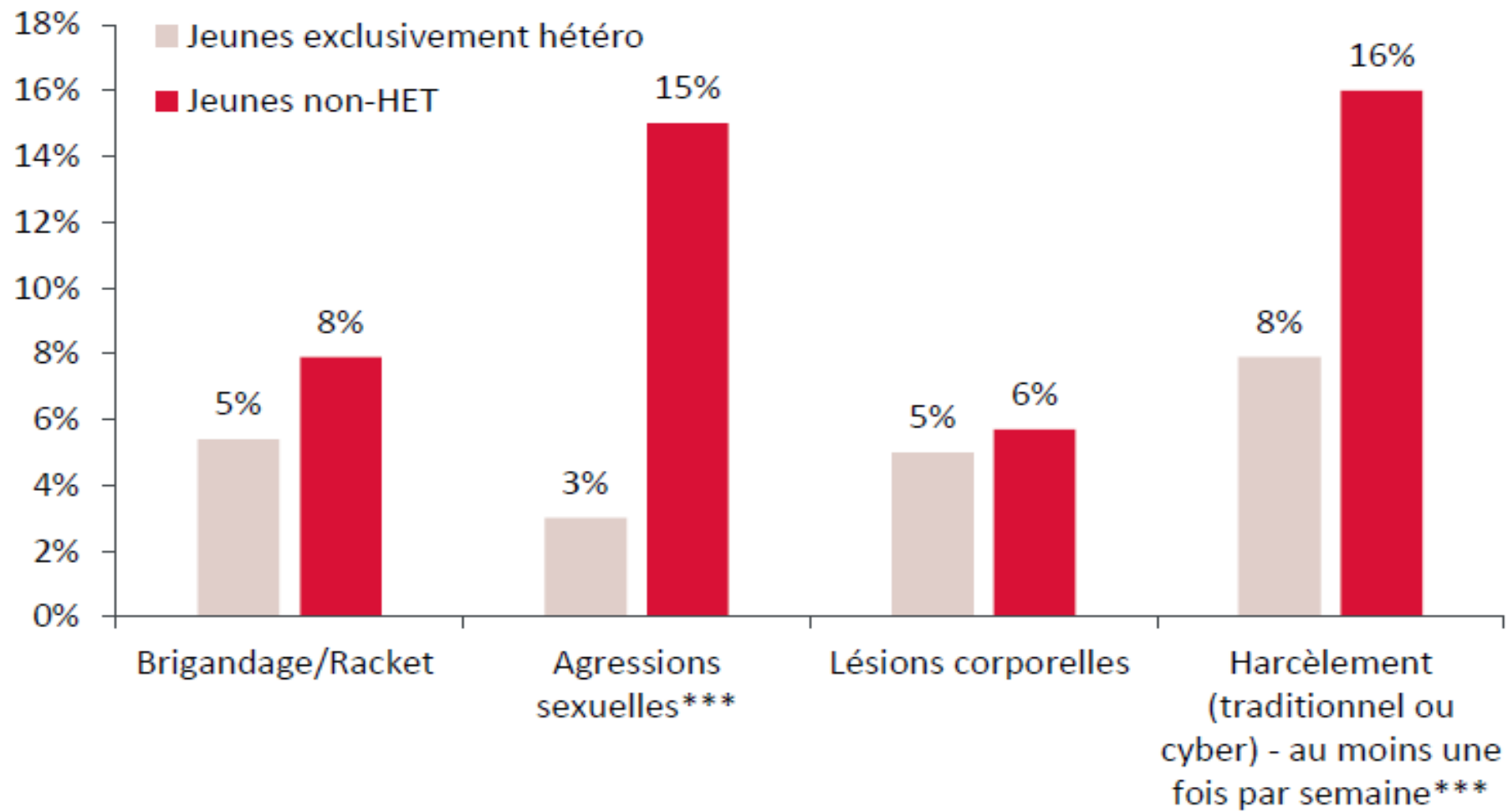
Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseur des droits  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ENQUÊTE «DES  
CHIFFRES  
VAUDOIS SUR LA  
VICTIMISATION  
DES JEUNES  
LGBT»**

- ❖ 2017 : auprès des jeunes 15 à 24 ans en 2ème année d'études post-obligatoires (Vaud)
- ❖ Echantillon > 2'040 (=131 classes) > 1'817 ont participé (89.1%) et 1'570 retenus pour l'analyse
- ❖ Variables étudiées : VICTIMISATION, CONSOMMATION, SANTÉ : **impact sur la santé et consommation** confirmé dans la littérature
- ❖ Risque accru de victimisation pour les jeunes transgenres et/ou **non conformes au genre attendu** (non-conformité de genre)
- ❖ Deux types de facteurs protecteurs :
  - Capacité de résilience des individus (voire des groupes)
  - Actions entreprises

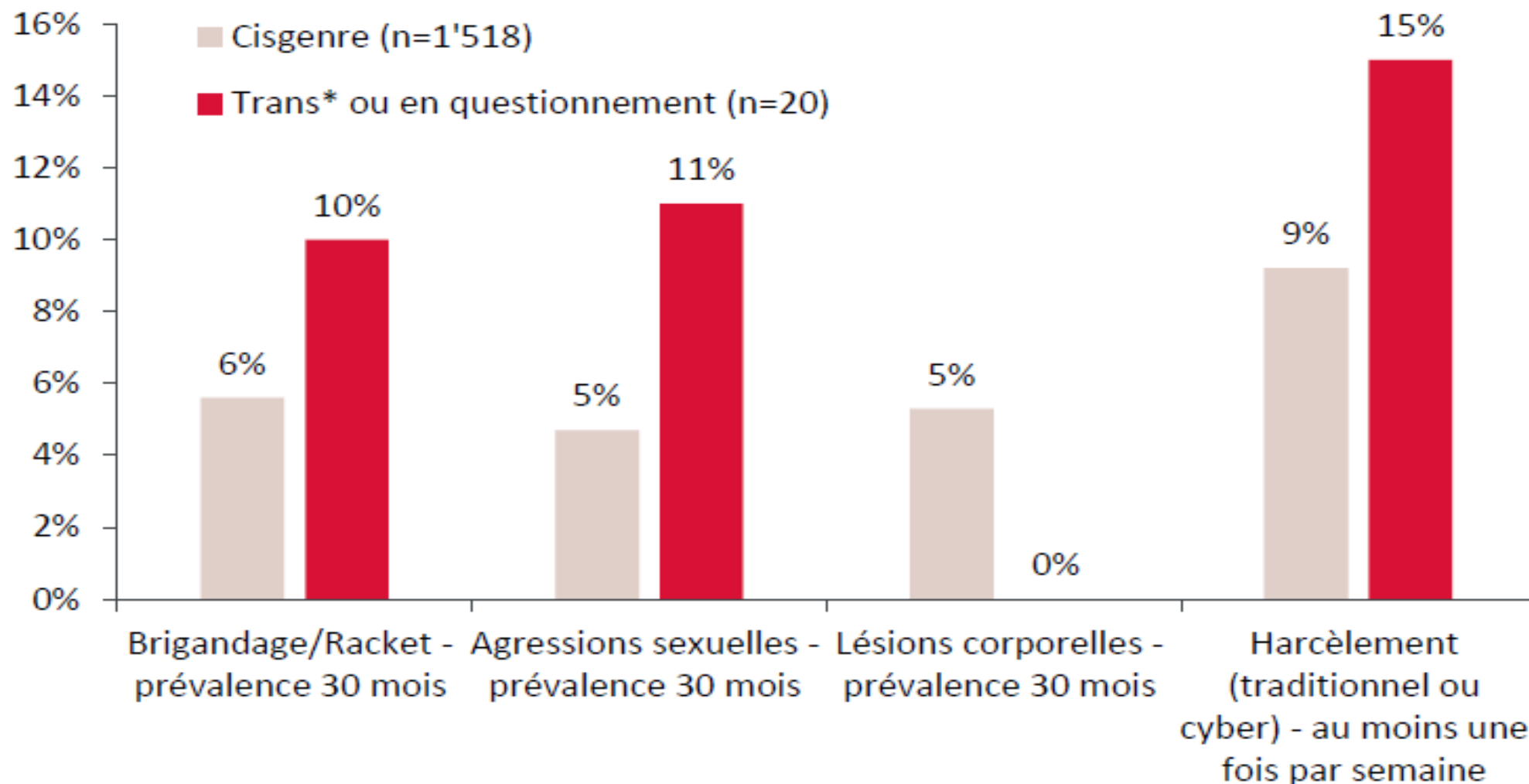
**Figure 2** Expériences de victimisation au cours des 30 derniers mois et de harcèlement hebdomadaire au cours de la dernière année, selon l'orientation sexuelle (%)



**Source :** Udrisard R, Stadelmann S, Bize R. Des chiffres vaudois sur la victimisation des jeunes LGBT. Lausanne, Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique, 2022 (Raisons de santé 329). <https://doi.org/10.16908/issn.1660-7104/329>



**Figure 3** Victimes de délits et de harcèlement au cours des 30 derniers mois selon l'identité de genre (%)




**Source :** Udrisard R, Stadelmann S, Bize R. Des chiffres vaudois sur la victimisation des jeunes LGBT. Lausanne, Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique, 2022 (Raisons de santé 329). <https://doi.org/10.16908/issn.1660-7104/329>

# HARCELEMENT SEXUEL

Une violence sexiste ou sexuelle, c'est lorsqu'une personne impose à autrui un propos (oral ou écrit), un comportement, un contact à caractère sexuel. Cela porte non seulement atteinte aux droits fondamentaux de la personne, notamment à sa dignité, mais aussi à son intégrité psychologique et à son intégrité physique dans le cas d'une agression.





**PREVENTION DES  
VIOLENCES  
SEXUELLES**



# **VERS UNE PERSPECTIVE INTÉGRÉE EN PRÉVENTION DE LA VIOLENCE**

Krug E. G. et al. [Rapport mondial sur la violence et la santé. \[En ligne\]](#). Genève : Organisation mondiale de la santé, 2002.



# TYPOLOGIE OMS

**Tableau 1 - Types et formes de violence**

---

**Types de violence**

En fonction :

- Du groupe envers qui la violence est dirigée (ex. : enfants, Autochtones);
- De la nature de la relation entre les personnes impliquées, c'est-à-dire le lien entre elles (ex. : conjugale, relations amoureuses);
- Du milieu dans lequel la violence survient (ex. : école, travail).

---

**Formes de violence**

Nature des actes violents (ex. : physique, sexuel, psychologique, verbal).

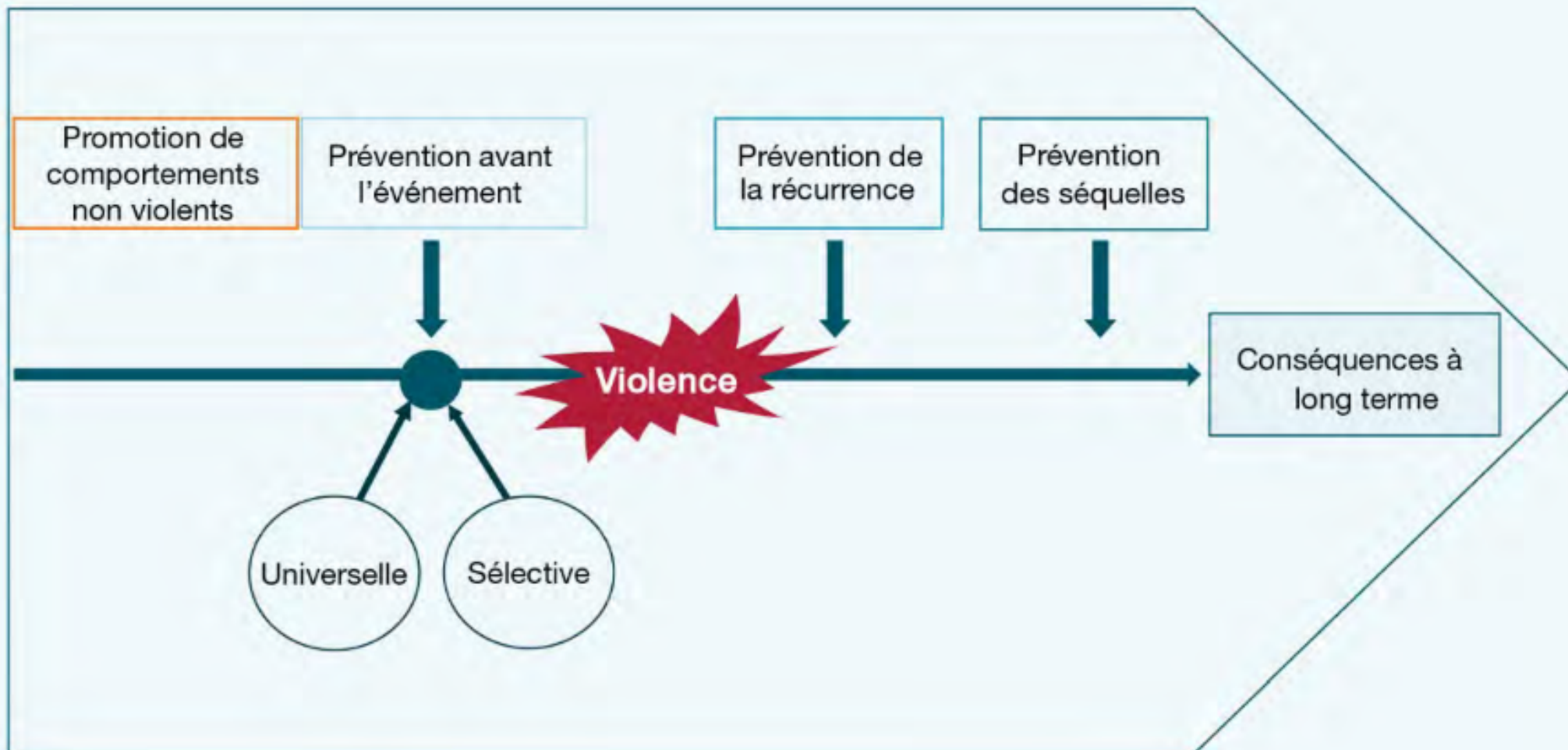
---

**Figure 2- Types de violence abordés dans le rapport, selon les stades de la vie**

|   | Périnatalité et petite enfance              | Enfance | Adolescence | Adulte               | Ainés |
|---|---|---------|-------------|----------------------|-------|
| <b>Groupe ou nature de la relation dans laquelle la violence survient</b> | Violence et maltraitance dans l'enfance →   |         |             |                      |       |
|   | Agressions sexuelles →                      |         |             |                      |       |
|   | Violence dans les relations amoureuses →    |         |             |                      |       |
|   | Exposition à la violence conjugale →        |         |             | Violence conjugale → |       |
|   | Maltraitance envers les aînés →             |         |             |                      |       |
| <b>Milieu où la violence se produit</b>                                   | Violence à l'école →                        |         |             |                      |       |
|   | Violence dans un contexte sportif →         |         |             |                      |       |
|   | Violence au travail →                       |         |             |                      |       |
|   | Violence dans les communautés autochtones → |         |             |                      |       |
| <b>Violence auto-infligée</b>   | Suicide →                                   |         |             |                      |       |

Figure 1

## Continuum des interventions de prévention de la violence et de ses conséquences

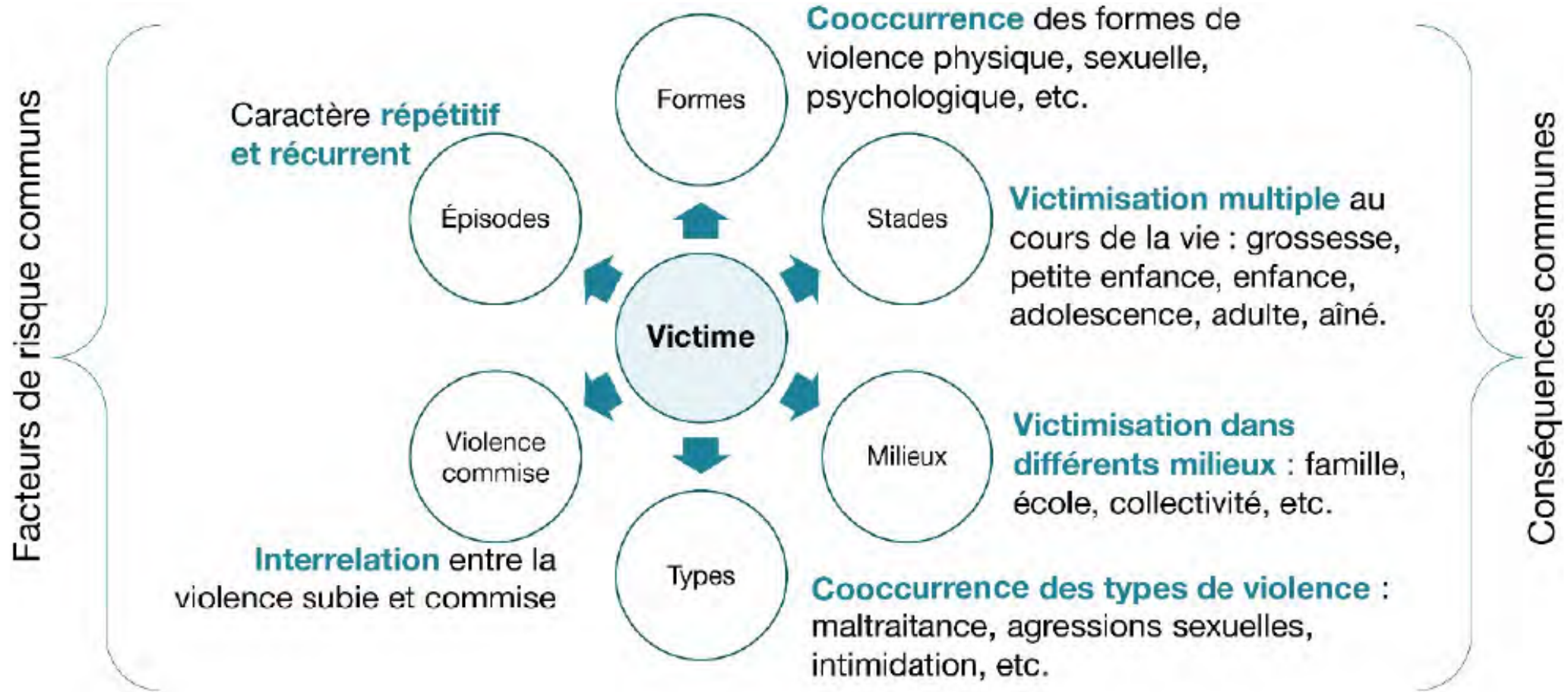


Inspiré de : MacMillan, Harriet L., Wathen, C. Nadine, Barlow, J., Fergusson, David M., Leventhal, John M. et Heather N. Taussig. (2009). « Interventions to prevent child maltreatment and associated impairment ». *The Lancet*, vol. 373, no 9659, p. 250-266.

# FACTEURS DE RISQUE ET PROTECTION

Figure 4

Exemples de liens entre les types ou les formes de violence





**MERCI**

The background features a large white curved shape on the left and a large orange curved shape on the right. In the top right corner, there are several concentric white curved lines.